

**Session** : Intra ou Inter-entreprises.

**Mode de formation** : Formation Présentielle.

**Public concerné** : Toute personne amenée à conduire des gerbeurs de levée inférieure ou supérieure à 2,50 m.

**Prérequis** : Les personnes doivent être âgées de 18 ans au minimum, apte médicalement à la fonction. Elles doivent être capables de lire, écrire et comprendre les instructions de sécurité en Français.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à savoir conduire des gerbeurs de levée inférieure ou supérieure à 2,50 m en toute sécurité pour lui et son environnement.

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à :

- Savoir conduire les gerbeurs de levée inférieure ou supérieure à 2,50 m, à conducteur accompagnant dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes, les marchandises et les biens afin de réussir les tests CACES®
- Savoir effectuer les opérations de stockage et de déstockage en pile et en palettier
- Savoir effectuer de chargement et de déchargement d'une remorque à l'aide d'un quai de chargement.
- Rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de la conduite de ce type d'engin

## PROGRAMME

### THEORIE

#### 1. CONNAÎTRE LE CADRE JURIDIQUE DE SON INTERVENTION

- Le cadre réglementaire et les différents acteurs de la prévention
- Devoirs et responsabilités de l'employeur et du conducteur d'engin et l'autorisation de conduite
- Caractéristiques, classification et éléments constitutifs

#### 2. CONDUITE, UTILISATION ET MAINTENANCE

- Principes de la conduite en sécurité
- Plaque de charge et diagramme de capacité
- Règles générales de sécurité et particulières de circulation et de stabilité
- Vérifications, entretien d'usage, sécurité et périodiques (VGP)

#### 3. PRÉVENTION DES RISQUES

- Analyse des risques et les règles d'utilisation lors du chargement d'une remorque à partir d'un quai
- Équipements de protection individuelle

#### 4. PRATIQUE

Les exercices pratiques seront ceux proposés sur le cahier des charges de la recommandation R485.

#### Exercices pratiques de conduite :

- Opérations et vérifications de prise et de fin de poste
- Circulation et arrêt en sécurité avec un gerbeur : à vide, en charge, en marche avant et arrière
- Prise et dépose d'une charge au sol
- Adéquation de l'engin à l'opération de manutention envisagée et aux caractéristiques de la charge
- Opérations de maintenance de son ressort
- Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : <a href="mailto:gilbert.perier.formation@gmail.com">gilbert.perier.formation@gmail.com</a> – Tel : 06 65 46 35 23	Prog CACES R485 Date 02/01/2023 Version 1 Page 1 sur 4
---	---

## Selon la catégorie de chariot :

- Gerbage et un dégerbage en pile
- Mise en stock et déstockage à différents niveaux d'un palettier
- Lecture de la plaque de palettier
- Chargement et déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai
- Prise, dépose et le transport d'une charge volumineuse

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES, OUTILS ET MOYENS

Formation théorique en salle, avec un exposé en impliquant les candidats avec des questions, des mises en situations et des exercices.

Un livret est remis au stagiaire pour lui permettre de conserver un écrit concret et pratique.

Formation pratique axée sur la mise en application des règles de sécurité vues en théorie, sur le gerbeur.

## MOYENS TECHNIQUES

PC et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

Les épreuves théoriques et pratiques pour la conduite des chariots automoteurs à conducteur porté sont réalisées en fin de formation conformément à la Recommandation R485 de la CNAMTS en vue de la délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) par catégorie d'engins.

La délivrance du CACES® permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation et d'un certificat de réalisation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

---

## QUALITÉ DU FORMATEUR

Formateur qualifié, professionnel de la manutention et du levage en entreprise.

Testeur qualifié par un organisme certificateur.

---

## MODALITÉS

### Durée

2 journées (14h00).

La durée peut être ajustée en fonction de la ou des catégories d'engins de manutention et du nombre de personne.

### Périodicité recommandée

Selon la Recommandation R485, la périodicité de renouvellement du CACES® est de 5 ans.

### Nombre de participant(e)s par session

Nombre de participant(e)s par session : de 6 à 8 personnes

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : <a href="mailto:gilbert.perier.formation@gmail.com">gilbert.perier.formation@gmail.com</a> – Tel : 06 65 46 35 23	Prog CACES R485 Date 02/01/2023 Version 1 Page 2 sur 4
---	---

## Délai d'inscription

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

## Documents nécessaires

Pièce d'identité.

## Dates

À convenir

## Lieux

Plateforme d'évolution pratique certifié CACES® R485.

## Tarif

À déterminer en fonction de la session intra ou inter-entreprises et du lieu de formation.

## Accessibilité

Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite sous réserve de pouvoir se déplacer à côté du gerbeur et de pouvoir manipuler les commandes sur le timon.

Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour adapter notre organisation.

## CONSIGNES PARTICULIÈRES

Chaque stagiaire doit avoir les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et tenue de travail), faute de quoi, il ne pourra pas conduire et donc ne pourra ni réaliser les exercices pratiques, ni être évalué.

GP FORMATION ET CONSEIL E-I code APE 8559B – Siret : 798 159 943 00033 - N° de T.V.A intracommunautaire : FR 18 798 159 943 Numéro d'activité DREETS Auvergne-Rhône-Alpes : 82 38 05786 38 Contact : <a href="mailto:gilbert.perier.formation@gmail.com">gilbert.perier.formation@gmail.com</a> – Tel : 06 65 46 35 23	Prog CACES R485 Date 02/01/2023 Version 1 Page 3 sur 4
---	---

## FICHE DES 'NOUVELLES' CATEGORIES DES GERBEURS (depuis le 01-01-2020)

**NOUVEAU!**

### R485 – CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

Nouvelle recommandation	Descriptif des engins
Catégorie 1	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) 
Catégorie 2	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m) 